

# **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

## **PAR VOIE ELECTRONIQUE (L. 181-10-1)**

### **DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**

#### **PROJET D'EXTENSION D'UNE UNITE DE PRODUCTION A CHEMILLE EN ANJOU**

**Objet de la consultation :** demande d'autorisation environnementale, déposée par la société CORTIZO FRANCE pour un projet d'extension d'une usine de fabrication de profilés en aluminium et à la création d'une unité de traitement de déchets non dangereux. Ce projet étant soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact et son résumé non technique figurent au dossier mis à la consultation du public.

Période de la consultation et de la mise à disposition du dossier : **du lundi 17 novembre 2025 à 9h au lundi 16 février 2026 à 17h** ;

Pendant la durée de la consultation, **le dossier de demande d'autorisation environnementale** (certaines pièces et/ou avis seront mis en ligne au cours de la consultation dont l'avis de l'autorité environnementale) **est consultable** :

- sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/6808/> également accessible depuis le site internet des services de l'Etat en Maine-et-Loire ([www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr))
- sur support papier, après demande présentée sur place en préfecture (DCPPAT/BPEF – Place Michel Debré – 49934 ANGERS CEDEX 9) au plus tard le quatrième jour ouvré précédent l'expiration du délai de la présente consultation, selon les modalités prévues à l'article D. 123-46-2 du code de l'environnement.

Pendant la durée de la consultation, **le public pourra formuler ses observations et propositions** :

- sur le registre numérique dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6808/>
- par courrier électronique à l'adresse : [pref-enqpub-cortizo@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enqpub-cortizo@maine-et-loire.gouv.fr)
- par courrier postal en mairie de Chemillé en Anjou (5 rue de l'Arzillé – 49120 Chemillé en Anjou), à l'attention de M. Bernard BEAUPERE, inspecteur d'académie en retraite, désigné commissaire-enquêteur ;
- lors des réunions publiques et permanences organisées par le commissaire-enquêteur ;

Le commissaire-enquêteur organise, avec la participation du pétitionnaire, **une réunion publique en début de consultation, le vendredi 28 novembre 2025 à 17h** en Salle des Conseils, 5 rue de l'Arzillé à Chemillé en Anjou, et **une réunion publique en fin de consultation, le jeudi 5 février 2026 à 17h** en salle des Conseils, 5 rue de l'Arzillé à Chemillé en Anjou ;

**Permanences du commissaire-enquêteur** en mairie de Chemillé en Anjou (5, rue de l'Arzillé – 49120 Chemillé en Anjou) :

- mercredi 17 décembre 2025 de 9h à 12h
- vendredi 16 janvier 2026 de 14h à 17h

**Le rapport et les conclusions de commissaire-enquêteur** seront rendus publics sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de la publication de la décision.

**Coordonnées de l'autorité compétente pour prendre la décision et auprès de laquelle il est possible d'obtenir des précisions sur les conditions dans lesquelles les observations et propositions peuvent être émises** : Préfet de Maine-et-Loire – DCPPAT/BPEF – Place Michel Debré – 49934 ANGERS CEDEX 9 ou [pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr)

**Type de décision susceptible d'intervenir en fin de procédure** : décision d'autorisation, le cas échéant assortie de prescriptions, ou décision de refus.

**Coordonnées du pétitionnaire** auprès duquel il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires : Mme Eva Beilvert Dahéron – [preventionfrance@cortizo.com](mailto:preventionfrance@cortizo.com)